retition: Pour l'annuation au projet a autoroute A531

g+1 :

FNE Pays de la Loire s'associe à l'initiative de la Coordination pour la défense du Marais Poitevin et de l'association Bien Vivre en Aunis qui lance une pétition pour l'annulation du projet d'Autoroute A831 traversant le Marais Poitevin.



Pour signer la pétition : cliquer ici

Le texte de la pétition :

À l'attention : du Premier ministre, M. M. Valls ; de la Ministre de l'Écologie, Mme S. Royal

L'autoroute A831, c'est un drôle de projet dont le principe a été décidé il y a 20 ans en compensation de l'abandon, pour raisons environnementales, de deux précédents projets de liaison qui devaient traverser le Marais Poitevin.

Ce barreau autoroutier de 64 km s'établirait entre Fontenay-le-Comte, dans le sud-Vendée, et Rochefort, en Charente-Maritime. Il traverserait le Marais Poitevin et le marais de Rochefort, deux grandes zones humides classées Natura 2000.

Une évaluation réalisée par la LPO à la demande du ministère de l'Écologie a démontré les insuffisances criantes des études d'environnement : le périmètre des études initiales a été sous-estimé ; la description des habitats naturels manque de précision ; la présence potentielle ou avérée d'espèces protégées est connue, alors qu'elles ne sont pas citées dans les études (c'est le cas pour le Vison d'Europe Mustela lutreola) ; les impacts potentiels ont été analysés par l'étude de tronçons successifs, ce qui n'a pas permis d'avoir une vision globale des incidences...

Conçue pour être confiée en concession à un opérateur privé, l'A831 représente un coût d'investissement estimé aujourd'hui à 960 M€ (15 M€ du km), qui seraient pris en charge pour partie par les collecivités territoriales (Départements de la Vendée et de la Charente-Maritime, Conseil régional des Pays de la Loire). L'État a fait savoir de son côté qu'il ne financerait pas ce projet retoqué en 2012 par la commission « Mobilité 21 », laquelle a estimé qu'il ne présentait pas de « bonnes performances » écologiques et sociétales.

Des parlementaires, le président de la région des Pays de la Loire, les présidents des conseils généraux de la Vendée et de la Charente-Maritime et des maires font pression sur le Gouvernement pour qu'il lance la procédure leur permettant d'obtenir la désignation d'un concessionnaire.

Nous demandons l'annulation du projet de l'A831 :

- pour permettre l'étude et le réalisation du contournement court de Marans ;
- pour **concentrer les moyens financiers sur des projets de mobilité durable** : navettes ferroviaires et autres offres de transports collectifs, transfert du fret routier vers le ferroviaire et les liaisons maritimes (« autoroutes de la mer ») ;
- pour **préserver les zones humides remarquables** que sont le Marais Poitevin et le Marais de Rochefort
- pour **préserver les terres agricoles des plateaux**, menacées d'artificialisation, et conserver leur 13/09/2014 21:50

- pour preserver les zones numinues remarquables que sont le iviarais rottevin et le iviarais de Rochefort.
- pour **préserver les terres agricoles des plateaux**, menacées d'artificialisation, et conserver leur potentiel de production au service des besoins nourriciers du territoire.

Nous vous remercions par avance de votre soutien et pour la diffusion de cette pétition.

2 sur 2